

Compte Rendu du Conseil Municipal du 2 Décembre 2010

L'an deux mil dix, le deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 novembre 2010

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Catherine DUPONT (procuration à Marie-Louise CHRISTOPHEL), Véronique MENZEL (procuration à Pierre BOISSELIER),

Secrétaire de séance : Alain MONNOT,

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 21 octobre 2010.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2010 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Décision modificative n°2 – Régie des Remontées Mécaniques (n°81/2010)

Le Maire propose la DM suivante :

Exploitation	Dépenses	Recettes
D 658 : Charges diverses de gestion courante	350,00 €	0,00 €
D 6064 : Fournitures administratives	-350,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

Investissement	Dépenses	Recettes
D 275 : Dépôts et cautionnement versés	400,00 €	0,00 €
D 2313-122 : Travaux Gare Haute Funiculaire	-400,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°2 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2010 ci-dessus présentée.

➤ **Tarifs Funiculaire au 1^{er} janvier 2011 – Complément (n°82/2010)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil n°73/2010 du 21 octobre dernier fixant les tarifs du Funiculaire au 1^{er} janvier 2011.

Il expose par ailleurs qu'un tarif soirée groupe avait été voté l'an dernier, mais qu'il n'a pas été indiqué dans ladite délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité en complément de la délibération n°73/2010, de reconduire à compter du 1^{er} janvier 2011, le tarif soirée groupe sur réservation uniquement, comme suit :

- Aller-retour groupe soirée (de 1 à 40 personnes)
Montée 19h30, Descente 22h30 400,00 €TTC
- Retour retardé (par ½ heure supplémentaire) 100,00 €TTC

➤ **Révision du loyer n°3 du Couchant (n°83/2010)**

Monsieur MARO expose que suite au départ du locataire, le logement n°3 du Couchant a été intégralement remis en état (peinture, lino, faïence et sanitaires).

Monsieur le Maire propose que le loyer soit revu en conséquence. En effet, l'appartement était occupé de longue date et le loyer actuel est le moins élevé du bâtiment, alors que les surfaces sont équivalentes sur les 4 logements.

À titre indicatif, le loyer actuel est de 371,88 €hors charges pour une surface de 60m².

Compte tenu des prix pratiqué par l'OPAC et la SDH pour des logements de surfaces identiques, et que le logement a été refait à neuf, il est proposé de fixer le loyer à 500,00 €hors charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer de l'appartement n°3 du Couchant à 500,00 €hors charges, à compter du 3 décembre 2010.

➤ **Remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement d'une TLE (Taxe Locale d'Équipement) (n°84/2010)**

Monsieur le Maire présente une demande de remise gracieuse sur pénalités pour retard de paiement d'une TLE. En effet, les contribuables concernés étaient absents de leur domicile lors de l'envoi de l'avis d'échéance en raison des congés estivaux, ce qui a entraîné un léger retard de paiement.

Il est à noter que M. le Trésorier Principal émet un avis favorable à cette remise gracieuse s'élevant à 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une remise gracieuse pour les 100,00 €de pénalités pour retard appliqués à Mme VENET et M. BOUNECHADA.

➤ **Préachat de l'ouvrage "Sanatorium des Alpes – Mémoire climatique (n°85/2010)**

Monsieur le Maire expose que le livre "Sanatorium des Alpes – Mémoire climatique" est en préachat au prix de 4.20 €HT (au lieu de 7.90 € prix de vente public). Ce livre fait partie d'une collection publiée par le Dauphiné Libéré sur le patrimoine Dauphinois.

Il propose d'en acquérir 100 exemplaires et non 250 comme cela nous est proposé par l'organisme assurant l'édition de l'ouvrage.

Il expose que comme les DVD sur la Coupe Icare, cela permet de faire de la promotion pour la commune.

Quelques exemplaires pourront éventuellement être mis à disposition de la Bibliothèque et de l'Office du Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de préacheter 100 exemplaires dudit ouvrage.

➤ **Convention de déneigement de Solid'Action (n°86/2010)**

Monsieur le Maire présente la demande faite par Solid'Action de signer une convention de déneigement avec la commune pour dégager la portion de route des établissements qui conduit à leur bâtiment.

Il est à noter que l'ASGC (Association des services Généraux Commun) semble avoir demandé à la personne qui assurait le déneigement de la partie privée de la route des établissements de continuer à assurer ce service, mais que celui-ci le soit à minima.

Afin de ne pas pénaliser Solid'Action (qui est une association d'insertion et par ailleurs, locataire de la commune, puisque c'est à elle que le bail de la Maison du Directeur a été accordé), Monsieur le Maire propose d'établir une convention de déneigement spécifique avec Solid'Action. Celle-ci déterminerait que la prestation de déneigement sera rémunérée par un certain nombre de journées d'intervention des équipes de Solid'Action pour la réalisation divers travaux (déneigement à la main, entretien d'espaces verts...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder à Solid'Action une convention de déneigement spécifique pour assurer le service sur les 400 m (mesuré à l'odomètre) qui les séparent de la voirie publique.

Soit, une prestation d'une valeur de 950.00 €, conformément au barème voté par délibération n°29/2010, du 18 mars 2010. Cette convention spécifique actera que le paiement du service se fera par 20h00 d'intervention d'une équipe Solid'Action (1 chef et 3 à 6 personnes) qui réalisera des travaux divers sur la commune.

➤ **Convention de déneigement relais TDF (n°87/2010)**

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années, la commune déneige sur demande ponctuelle de TDF, le chemin menant au relais télé afin qu'ils puissent assurer la maintenance de celui-ci.

Il ajoute que la distance concernée représente 850m de voirie.

Pour des distances supérieures à 600 m, la délibération fixant les tarifs de déneigement précise qu'une convention spécifique doit être signée.

Compte tenu du fait que TDF n'a pas besoin d'un déneigement à chaque chute, Monsieur le Maire propose les conditions suivantes :

- 950 € pour 3 déneigements sur la saison avec un délai d'intervention maximum de 36h00,
- 500 € pour toutes interventions au-delà du forfait ou à réaliser dans un délai d'intervention inférieur à 6h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder une convention de déneigement spécifique à TDF dans les conditions proposées ci-dessus.

➤ **Frais de déplacement – Réception du Prix de l'Innovation Patrimoniale (n°88/2010)**

Messieurs le Maire et le Président de la Régie des Remontées Mécanique informent l'assemblée que suite au dossier déposé, le projet de la Gare Haute du Funiculaire a gagné le Prix de l'Innovation Patrimoniale, soit 10.000 €

La remise de prix étant demain à Paris, le Maire demande que les frais de déplacement de Christophe MARTINET, Directeur de la Régie et de Martine LANGE, Responsable de l'Office de Tourisme, soient pris en charge par la Régie des Remontées Mécaniques.

Il précise qu'il participera également à la remise de prix mais que ses frais seront pris en charge par l'Association des Funiculaires de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, que le Budget de la Régie des Remontées Mécaniques prendra en charge les frais engendré par le déplacement (trajets et restauration) de Monsieur MARTINET et de Madame LANGE dans le cadre de la remise du Prix de l'Innovation Patrimoniale au Funiculaire de Saint Hilaire.

III) Travaux

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ *Cheminement piétonnier de la Chourère (n°89/2010)*

Monsieur BARTCZAK commente le mémento du projet que l'ensemble des conseillers ont reçu avec les documents de préparation du conseil.

Il rappelle que l'objectif de ce projet est d'éviter la circulation piétonne sur le CD30 en l'orientant sur le cheminement piétonnier de la Chourère pour la sécuriser tout en conservant le caractère du chemin.

Or, ce chemin n'est actuellement pas praticable en hiver, n'est pas éclairé et présente un revêtement pleine terre difficilement praticable avec des poussettes.

La première estimation des travaux faite par la DDE à environ 36 000 € HT ne répondait pas à l'ensemble de la problématique posée puisque les détails concernant matière, forme du chemin, traitement des eaux pluviales (du fait du zonage POS UBrg), accès des personnes âgées n'étaient pas définis.

C'est pourquoi sur le conseil de Solange BONNAIMÉ, il a été fait appel à un cabinet d'étude pour affiner le projet et permettre une consultation des entreprises dans de bonnes conditions.

L'estimation de l'esquisse proposée par le cabinet MTM Infra qui répond à 100% aux objectifs que s'était fixée la commission chargée de ce dossier, s'élève à environ 67 000€ HT (soit plus de 86% de plus).

Compte tenu de cette forte augmentation, Monsieur BARTCZAK souhaite l'avis du Conseil sur la poursuite du projet dans ces conditions.

L'assemblée s'interroge sur les économies possibles sur le projet dans sa forme actuelle. Il lui est répondu qu'il y a peu de marge de manœuvre et que les rares postes sur lesquels on pourrait essayer de gagner un peu d'argent, ne sont pas ceux qui permettront un gain conséquent sur l'enveloppe globale (réduire le nombre de points lumineux, supprimer la résine colorée en amont du cheminement...)

Monsieur le Maire expose que le travail est déjà bien avancé et qu'il serait dommage de s'arrêter là. D'autant que le projet est dans l'axe politique que s'est fixé l'équipe de sécuriser la circulation piétonne le long du CD30. Il propose d'avancer sur le dossier de consultation des entreprises et donc de commander la phase PRO au cabinet MTM dans l'attente du positionnement définitif du conseil lors des orientations budgétaires 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer la poursuite des études de ce projet.

✓ *Cimetière*

Le columbarium sera livré en avril. La plateforme est en attente des fondations qui seront coulées par les services techniques communaux dès que les conditions climatiques le permettront.

Le portail du cimetière a été démonté pour être rénové (sablage, remise en état, peinture).

Le règlement du cimetière est en cours de rédaction. Il sera sans doute proposé au vote lors de la séance de janvier ou février.

✓ *Sécurisation Carrefour des Vials (n°90/2010)*

Des balises fixées au sol ont été mises en place afin que le dispositif reste en place pendant la période hivernale. Dès que les conditions météo le permettront, un marquage au sol provisoire viendra compléter les balises afin d'améliorer la lecture du dispositif lorsqu'on y entre.

Suite à la réunion du 24 novembre dernier avec Stéphane VACHETTA, du service route du Conseil Général, Monsieur TOURLONNIAS expose que la commission est confortée sur l'opérationnalité du dispositif. Il nous a également rassurés sur le fait que l'aménagement se suffit à lui-même et qu'un dos d'âne en amont coté Saint Bernard, n'aurait pas d'autres effets que de générer d'autres demandes sans de réels effets pratiques.

Monsieur le Maire souligne qu'il a croisé la plupart des habitants des Vials qui se réjouissent de la fonctionnalité du dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de pérenniser ce test. La commission qui gère ce dossier est chargée de travailler aux matériaux qui seront retenus pour la mise en œuvre définitive de l'aménagement au printemps 2011.

IV) Administration générale

➤ Bilan du camping du 1^{er} janvier au 31 octobre 2010

Monsieur le Maire présente le bilan du camping qui a été envoyé à chacun des membres du conseil avec la note de préparation de la séance.

Le déficit - petit équipement inclus – (relativement attendu) s'élève à près de 60 000 € ce qui, compte tenu des circonstances dans lesquelles il a été ouvert cette année et le peu de publicité qui a été fait, aurait pu être bien pire.

Il pense qu'avec une bonne publicité, en cours de préparation pour l'année prochaine, nous devrions avoir une montée en puissance sur les 2 à 3 prochaines années.

Il souhaite garder le mode de gestion actuel même si de nouveaux recrutements risquent d'être à envisager.

➤ Convention de passage d'une canalisation d'eau potable communale sous voirie privée – Copropriété du Vieux Frêne (n°91/2010)

Monsieur le Maire expose que la canalisation d'adduction d'eau potable passant actuellement sous la voirie privée de la copropriété du Vieux Frêne, n'a jamais été clairement définie comme publique ou privée. De plus, elle est faite en PVC ce qui pose régulièrement des problèmes aux services techniques lorsque des réparations sont nécessaires.

Par conséquent, il est proposé de signer une convention avec la copropriété du Vieux Frêne visant d'une part, à établir clairement la servitude de passage d'une canalisation publique d'adduction d'eau sous chaussée privée, d'autre part, à prévoir les conditions de remplacement de ladite canalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention proposée.

➤ Règlement du marché (n°92/2010)

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement pour l'organisation hebdomadaire du marché. Il présente la proposition de rédaction qui a été transmise avec la note préparatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le règlement du marché qui prendra effet au 3 décembre 2010.

➤ Convention de mise en fourrière de véhicules (n°93/2010)

Monsieur le Maire expose que la commune avait signé en 2002, une convention avec l'entreprise PRAT, permettant de faire enlever des épaves notamment, ou de véhicules en stationnement gênant.

À ce jour, cette convention doit être renouvelée du fait d'un changement de tarifs. Lecture est faite de la nouvelle proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention proposée.

V) Urbanisme

➤ **PLU**

Monsieur CHOQUET expose que 3 réunions de quartiers ont été organisées pour présenter à la population les orientations à 10-20ans, du PADD. On constate une faible participation, puisque seules 23 personnes y ont assisté.

Il expose un résumé des présentations qui ont été faire et des remarques des habitants.

(Voir document de présentation annexé à la fin du présent compte rendu et remis avec le compte rendu aux membres du Conseil)

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, Monsieur le Maire demande à Monsieur CHOQUET d'accélérer son exposé, mais propose d'organiser, à la demande, une réunion consacrée à cette thématique.

D'ici fin janvier, une réunion sera organisée pour présenter au conseil, le PADD dans sa forme définitive.

➤ **PPR – demande de modification (n°94/2010)**

Monsieur le Maire expose que compte tenu des résultats des études Inéum et Géolithe, il a clairement été établi que les coûts de protection des 2 zones violettes aux abords de Rocheplane étaient trop conséquents pour garantir la viabilité économique d'un projet.

De ce fait, et conformément au souhait de la Fondation Minière et Métallurgique pour la Santé, propriétaire de Rocheplane, il propose que ces 2 zones soient passées en rouge au PPR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Préfet le passage en zone rouge des 2 zones actuellement violettes aux abords du bâtiment de Rocheplane.

➤ **Schéma d'assainissement – Choix concernant les stations d'épuration (n°95/2010)**

Monsieur le Maire expose que suite au rapport du cabinet NICOT 2 hypothèses s'offrent à la commune pour le remplacement des stations d'épuration :

- Remplacement de la step des Massards par une station boues activées de 500 EH (Équivalent Habitants) et remplacement de celle du Pré Lacours par une station boues activées 1900 EH

- Remplacement de la step de Pré Lacours par une station boues activées de 2 400 EH avec création d'une station de relevage en lieu et place de la station actuelle des Massards et d'un réseau de transit permettant le transport jusqu'à la station du Pré Lacours des effluents à traiter.

Les estimations de coût de construction et de fonctionnement montrent que la 2^{ème} solution est plus onéreuse, sans compter les désagréments qu'il faudrait subir lors des travaux de création du réseau de refoulement.

Il est à noter que la technique boue activée a été préférée à la technique macrophyte car les terrains disponibles ne sont pas assez étendus pour l'implantation de ce type de station.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de retenir la première solution, soit de conserver 2 unités de traitement distinctes.

Cette position sera donc présentée à la Police de l'eau, l'Agence de l'eau et le Conseil Général, lors de la prochaine réunion prévue le 14 décembre prochain.

➤ **Adduction d'eau potable – Source Poirier et step du Pré Lacours**

Monsieur le Maire relate les négociations en cours avec l'ASGC et les services de l'État suite au rendez-vous du 2 novembre dernier.

Celles-ci s'orienteraient vers :

- La rétrocession à l'€ symbolique de la step du Pré Lacours après que l'ASGC ait fait évacuer les boues (cause du refus de signer de l'acte en janvier dernier)
- Cession de tout ou partie de la source Poirier et d'une partie du réseau d'adduction d'eau potable de l'ASGC. En effet, le Cabinet NICOT a été missionné pour déterminer et estimer les différentes possibilités de raccordement de la source Poirier au réservoir communal des Margains. Dans ce cadre, il apparaît qu'une des solutions, et sans doute la plus intéressante, serait de conserver le petit réservoir d'eau situé au dessus du CMC et de refaire certains linéaires de réseaux pour que nous puissions continuer à alimenter, la Maison du Directeur, les Petites Cités et la Maison ATTAL.

Une prochaine réunion est prévue avec le Préfet le 13 janvier 2011.

VI) Questions diverses

➤ **Délégué au SISCO (n°96/2010)**

Madame CHRISTOPHEL rappelle que Mme ROUSSET est démissionnaire de sa délégation au SISCO. Elle expose que Mme DUPONT s'est présentée pour tenir ces fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de nommer Mme Catherine DUPONT en remplacement de Mme ROUSSET.

La liste des délégués au SISCO est donc dorénavant :

Titulaires

- ✓ CHRISTOPHEL Marie-Louise
- ✓ MONNOT Alain

Suppléants

- ✓ DOUADY Anne
- ✓ DUPONT Catherine

Par ailleurs, Mme CHRISTOPHEL informe l'assemblée que les travaux de remise aux normes de la cantine débiteront au printemps. De même, afin de pouvoir entreposer le matériel pendant les gros travaux, le gymnase de l'école sera réquisitionné, ce qui implique une fin des activités des associations dès le 24 juin 2011.

➤ **Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

Le Président de la CCG a demandé au Maire de redéfinir l'implantation de la salle multi-activité sur un emplacement où la commune détient la maîtrise foncière.

Il a donc proposé l'air de déco sud ou à coté de l'Office du Tourisme.
À suivre.

➤ **Lampions 2011**

Le samedi 8 janvier 2011

➤ **Apéritif dinatoire de fin d'année du personnel**

Vendredi 10 décembre 2010 à 19h30

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 20 Janvier 2010 à 20h30.*

La séance est levée à 22h45.